



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 7 mars 2018
Saint-Chamant**

COMPTE- RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 7 mars 2018 à Saint-Chamant

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	44
- de Présents	39	- CONTRE	
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	
- de Votants	45		

ETAIENT PRESENTS :

Claude ALRIVIE	Lucien DELPEUCH	Sébastien MEILHAC
Hubert ARRESTIER	Geneviève DORGE	Eloïc MODART
Nicole BARDI	Lionel DUBOIS	Albert MOISSON
Joël BEYNEL	Laurence DUMAS	Josiane PIEMONTESE
René BITARELLE (suppléant)	Gilles DUPUY	André POUJADE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Antony FAURIE	Hervé ROUANNE
Corinne BOUSSU	Michel FARGES	Patrice SAINT-RAYMOND
Jean-Pierre BRAJOUX	Jacques JOULIE	Jean-Basile SALLARD
Camille CARMIER	Daniel LAGRAVE	Jean-Michel TEULIERE
Roger CAUX	Jean-Pierre LASSERRE	Claude TREMOUILLE
Aline CLAVIERE	Jean Claude LEYGNAC	Denis TRONCHE
Jean-Marc CROIZET	Laurent LONGOUR	Jean-Claude TURQUET
Christiane CURE	Georges MAGNE (suppléant)	Anne VIEILLEMARINGE

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Simone FOLCH représentée par M. Jean-Basile SALLARD

Francis HOURTOULLE représenté par Mme Laurence DUMAS

M. Pierre LAPLEAU représenté par M. Jean-Claude TURQUET

Mme Carole MAJA représentée par Mme Anne VIEILLEMARINGE

Mme Éliane MALBERT représenté par M. Jacques JOULIE

Mme Marie-Christine SUDER représentée par M. Jean-Marc CROIZET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Roger CAUX

La séance débute par deux interventions :

- François GEAY, Directeur Départemental des Territoires et Philippe PERPEROT, chef du Service Habitat à la DDT pour une présentation sur le volet habitat du PLUi-H et ses conséquences afin de programmer les prises de compétences, les moyens d'ingénierie et les financements.

- Christelle COUDERT, de l'association « s'installer en Massif Central » venue présenter une information sur le programme « Accueillir et transmettre en milieu rural ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation les comptes-rendus des séances du 12 Avril 2017, du 31 Mai 2017, du 28 Juin 2017, du 19 Septembre 2017 et du 15 Novembre 2017.

Denis TRONCHE donne lecture d'une lettre adressée à l'assemblée et souhaite qu'elle soit annexée au compte-rendu du 28 Juin 2017.

« N'étant pas présent lors des échanges du 28 juin 2017 concernant la Maison de Santé d'Argentat, je tiens à apporter quelques corrections puisque mon nom a été cité plusieurs fois.

Je demanderais également au Conseil Communautaire s'il est favorable de valider l'intégration de ma réponse au compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 28 juin.

Le 21 mai 2014, j'ai informé par courrier Monsieur Hubert Arrestier Président de la Communauté de Communes du Pays d'Argentat de ma situation particulière à savoir : Vice-Président en charge du Social, de la Gérontologie et de la Santé, secrétaire d'Argentat Dordogne Santé et intégrant futur de la MSP.

Dans ce courrier, j'estimais être donc en possible conflit d'intérêt et demandais donc d'être dessaisi de ma compétence concernant le projet de Maison de Santé.

Un arrêté signifiant mon dessaisissement du projet en tant qu' élu a été signé le 21 mai 2014 par monsieur le Président, transmis et enregistré en préfecture le 5 juin 2014.

Donc la gestion de la compétence "projet de Maison de Santé" a toujours été au niveau de la présidence de la collectivité.

Je ne suis jamais intervenu dans les discussions et les votes concernant la Maison de Santé au sein de la Communauté de Communes et notamment au niveau financier.

Les discussions entre collectivité et Argentat Dordogne Santé n'ont débuté qu'ultérieurement.

Par contre, j'ai essayé de jouer un rôle de facilitateur, de médiateur entre la collectivité et Argentat Dordogne Santé.

J'ai évité bien des situations de blocage. Au début 2016, j'ai favorisé grandement la reprise et donc la poursuite du projet.

J'ai favorisé amplement la recherche de professionnels. Pour rappel, l'association a adressé plus d'un millier de courrier à des médecins généralistes sans compter ceux destinés à des médecins spécialistes et aux paramédicaux.

A la fin de l'été 2017, j'ai fait part de ma décision d'accepter les nouvelles propositions de XVD, ce qui a permis de débloquent une situation des plus tendues.

Je peux donc dire tout haut que mon rôle a toujours été un rôle de médiateur.

Mon principe est de toujours respecter ma parole. Aussi j'ai débuté ma formation de Maître de Stage Universitaire.

Celle-ci me permettra de recevoir en stage des étudiants en Médecine à partir de la 4eme année.

Afin d'optimiser toutes les chances de réussite, je repars en formation à la fin du mois afin de pouvoir accueillir et donc de participer à la formation universitaire d'internes en Médecine Générale.

Vous connaissez, mon implication dans ce projet de Maison de Santé ne date pas d'aujourd'hui. Il date de 2011. Depuis, je vis, je dors, je rêve, je cauchemarde Maison de Santé. Avec mes collègues professionnels de santé, il s'agit d'un investissement quotidien.

Bien que cela soit fondamentale, la Maison de Santé ne se résume pas à la construction de murs. Nous avons rédigé un projet de santé qu'il faut faire vivre, évoluer, trouver de nouveaux professionnels, rendre notre structure chaleureuse et accueillante.

A un instant T, le projet comptait :

- 5 médecins généralistes,
- 2 dentistes,
- 2 masseurs kinésithérapeutes,
- 3 cabinets infirmiers,
- une sage-femme,
- le SSIAD,
- Une pédicure,
- Une ostéopathe,
- Une psychologue,
- Une diététicienne,
- Une orthoptiste,
- un chirurgien urologue,
- un chirurgien se proposant de faire de la petite chirurgie,
- Une consultation gériatrique,
- une permanence de France Alzheimer,
- une permanence de la Ligue contre le Cancer..

Certains se sont retirés. D'autres sont restés grâce à l'implication de toutes et tous. Je remercie pour cela l'implication et la qualité du travail fournis par les différents services, le soutien des élus et les efforts consentis par la collectivité. Les professionnels ont et continueront à œuvrer pour une réussite complète à ce projet attendu par toute la population. Car c'est bien là l'essentiel, assurer une offre pérenne de soins de premier recours sur tout le territoire. Autant vous dire que je souhaite tous les vœux de réussite au projet MSP à Saint Privat.

Passons au-dessus des querelles de personnes et ayons tous une attitude digne et responsable à l'égard de nos concitoyens.

Vivement l'ouverture de la Maison de Santé.

Monsieur le Président sollicite la position du Conseil pour annexer la publication de la lettre de Monsieur TRONCHE au compte-rendu du 28 Juin 2017.

Patrice SAINT-RAYMOND souhaite que l'approbation des compte rendus se fasse à chaque séance.

Corinne BOUSSU dit qu'il faut enlever la partie concernant la formation de Maître de Stage Universitaire si on l'annexe au compte-rendu du 28 Juin 2017.

Jean-Claude LEYGNAC estime qu'un compte-rendu a pour objet de rapporter les propos tenus à l'occasion de cette séance et qu'un ajout après coup n'a pas à y figurer. De plus, il indique que des éléments inconnus au 28 juin 2017 sont cités dans cette demande. En revanche, il indique qu'il n'est pas opposé à ce que la lettre soit intégrée au compte-rendu de la séance de ce jour.

Le Président propose d'approuver les comptes-rendus sans mention de la lettre de Denis TRONCHE dans le compte-rendu du conseil du 28 juin 2017.

A l'issue des propos tenus par Jean-Clade LEYGNAC et au vote contraire à la demande d'intégration de son texte au compte rendu du 28 Juin 2017, Denis TRONCHE cite « ne dit-on pas que quand on veut noyer son chien, il a la rage ».

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Général pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable du 1^{er} mars 2018 du Bureau Communautaire,

Monsieur le Président ayant quitté la salle,

Article 1 : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

Après avoir fait la présentation du compte administratif, Monsieur le Vice-Président indique qu'il est globalement satisfaisant. Il remercie la Direction et le personnel pour la rigueur dans la gestion de ce compte administratif.

Jean-Basile SALLARD souhaiterait avoir des chiffres des crédits consommés.

Josiane PIEMONTESE dit qu'il suffit d'imprimer les chiffres par service pour savoir ce qui a été consommé.

Nicole BARDI demande s'il est possible de détailler les chiffres par service pour avoir un ordre d'idée.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable du 1^{er} mars 2018 du Bureau Communautaire,

Monsieur le Président ayant quitté la salle,

Article 1 : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Annexe Ordures Ménagères).

Monsieur le Vice-Président, après avoir donné lecture du compte administratif indique qu'il est satisfaisant et indique que le centre de tri a étroitement contribué à cet état de fait.

Patrice SAINT-RAYMOND dit qu'il faudrait budgéter les emplois actuellement sous contrat dans l'éventualité où ils ne seraient pas reconduits.

Monsieur le Président revient sur le fait que certains conseillers aient souhaité engager un débat sur la TEOM et sur la REOM. Il indique qu'il a reçu de nombreux courriers et également rencontré de nombreux administrés qui lui ont fait part de leur mécontentement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu l'avis favorable du 1^{er} mars 2018 du Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2018-010 approuvant le Compte Administratif 2017 du Budget Général de Xaintrie Val' Dordogne,

Vu le Compte de Gestion du Budget Général pour l'exercice 2017 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

Considérant que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu l'avis favorable du 1^{er} mars 2018 du Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2017-012 approuvant le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Ordures Ménagères,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exercice 2017 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

Considérant que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

QUESTIONS DIVERSES

Corinne BOUSSU donne lecture du compte-rendu des réunions de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne en date du 16 Février 2018 à Vayrac et du 6 Mars 2018 à Souillac. Deux propositions ont été faites : la première étant de conserver les OT en l'état qui n'ont pas beaucoup de fréquentation, la seconde étant de fermer ces derniers. C'est la seconde proposition qui a été adoptée à la majorité. En 2018, pas de fermeture, en 2019 fermeture des OT de Saint-Privat (ouvert actuellement 7 semaines par an) et d'Aubazine. Corinne BOUSSU et Anne VIELLEMARINGE déplorent cette décision.

Nicole BARDI fait part de sa position de maintenir les petits offices de tourisme sur le territoire. Ce n'est pas le rôle des secrétaires de Mairie de renseigner les touristes.

Monsieur le Président indique que le problème vient de la non participation des prestataires.

Jean-Pierre LASSERRE dit que le grand Office de Tourisme est plutôt une bonne chose mais qu'il faut cependant laisser une présence durant les 2 mois d'été dans les offices de tourisme de proximité. Il indique qu'il a souhaité qu'Yves BUISSON vienne présenter cette nouvelle organisation ; ce sera alors l'occasion de faire part des sentiments de chacun et notamment celui d'être moins bien considéré que le Lot et la Basse Corrèze.

Monsieur le Président dit que ce sera l'occasion de poser toutes les questions nécessaires afin d'obtenir les informations souhaitées. Nicole BARDI informe que le Grand Office de tourisme a un projet de réalisation d'un triathlon dans les deux ans sur la totalité de territoire et que cela peut être porteur et unificateur.

Monsieur le Président revient sur le courrier qu'il a reçu par une société d'avocats mandatés par la Commune de Gouilles concernant le SIAAD. Il fait part de son indignation et indique qu'il n'a aucune prérogative au SSIAD.

Hervé ROUANNE exprime un fort mécontentement des élus et des administrés de Goules, il n'y a pas eu de dialogue entre la commune et la communauté de communes. Il indique qu'il ne s'agit pas de procédure judiciaire.

Monsieur le Président dit qu'il faudrait donner les bonnes informations aux élus.

Patrice SAINT-RAYMOND rappelle que le SIAAD avait déjà l'intention de quitter Goules puisqu'il devait s'installer dans les locaux de Monsieur MESPOULET et cela, avant d'avoir envisagé la possibilité d'intégrer la MSP.

Lucien DELPEUCH dit qu'il faut s'attacher à la dernière phrase de ce courrier, à savoir où en sont les relations entre la MSP et le SIAAD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 02.